



INSTRUCTION TECHNIQUE

(Formulaire détenteur du site)

Table des matières

1.0	Avant-propos sur les instructions techniques
2.0	But de cette instruction technique
3.0	Responsabilités
4.0	Contacts utiles
5.0	Guides d'exécution (GEX)
6.0	Formulaires de contrôle qualité (F-GEX)

1.0 Avant-propos sur les instructions techniques

Cette instruction technique a été créée par le Service de géologie, sols et déchets (GESDEC) dans le but d'assister le Détenteur du Site dans sa collaboration avec le GESDEC durant sa mise en oeuvre de l'Ordonnance sur l'assainissement des sites pollués (OSites). Cette instruction technique spécifie l'utilisation des documents suivants:

Guide d'exécution (GEX)

Spécifications techniques et procédures à suivre pour être en conformité avec les exigences de l'OSites. Les guides d'exécution sont considérés par le GESDEC comme représentatifs de l'état de la technique (OSites art.4) et devraient permettre d'améliorer la qualité et l'efficacité des démarches et par conséquent d'optimiser le traitement des sites contaminés. Ces documents peuvent être commandés à l'OFEV.

Formulaire de contrôle qualité de l'application des guides d'exécution (F-GEX)

Formulaire de responsabilités et de contrôle qualité exigé pour les exécutants qui effectuent des travaux techniques suite à une demande de la part du GESDEC au Détenteur du Site, afin que chacune des parties puisse:

- clairement connaître et approuver ses responsabilités spécifiques comme définies dans l'OSites;
- connaître les exigences techniques minimums acceptables de l'OSites comme définies dans les guides d'exécution.

Formulaire du Détenteur du Site (F-IT001)

Formulaire de responsabilités et de contrôle qualité exigé pour que le Détenteur du Site et tout auteur des rapports soumis au GESDEC puisse clairement connaître les exigences du GESDEC en terme de contenu des rapports et approbation de ceux-ci.

2.0 But de cette instruction technique:

Cette instruction technique fournit au Détenteur du Site une liste des Guides d'exécution à suivre et des formulaires à remplir dans le but de garantir que tout travail effectué par le Détenteur du Site ou par son mandataire réponde au but des demandes du GESDEC listées ci-dessous:

- Demande d'investigations historiques et cahier de charges d'investigations techniques
- Demande d'investigations techniques
- Demande d'une investigation de détail
- Demande d'investigations complémentaires
- Demande de mesures d'urgence
- Demande de projets d'assainissement
- Demande de gestion du projet d'assainissement
- Demande d'analyse des risques
- Demande de surveillance

3.0 Responsabilités

<i>Organisation</i>	<i>Responsabilités</i>	<i>Bases légales</i>
Service de géologie, sols et déchets Détenteur du Site	<ul style="list-style-type: none"> • Ordonner l'exécution des investigations • Exécuter les mesures d'investigation, de surveillance et d'assainissement du site pollué. 	K 1 71. Art.9 OSites, Art.20 al.1
Mandataire	<ul style="list-style-type: none"> • Exécuter les travaux demandés par le Détenteur du Site. • Approuver officiellement le contenu des rapports avant de les remettre au GESDEC • Remettre tous les rapports et résultats au Détenteur du Site. 	

Il est de la seule responsabilité du Détenteur de Site de satisfaire aux exigences du GESDEC. Chaque mandataire contracté par le Détenteur de Site doit lui remettre les résultats obtenus. Le mandataire approuvera officiellement le contenu des informations avant de les remettre au GESDEC. Chaque rapport remis au GESDEC par un Détenteur de Site doit être accompagné des formulaires identifiés avec une "X" dans le chapitre 6.0. Tous documents et/ou informations remis au GESDEC qui ne suivraient pas cette procédure sont susceptibles d'être retournés au Détenteur du Site pour être complétés afin de satisfaire aux exigences en vigueur.

4.0 Contacts utiles

Informations sur les Instructions Techniques et formulaires

DETA
Service de géologie, sols et déchets
Quai du Rhône 12
1205 Genève
Fax: + 41 (0)22 546 70 90
Tel: +41 (0)22 546 70 73
E-mail: alain.davit@etat.ge.ch

Commande de documents de L'OFEV

Office Fédéral de l'Environnement
Documentation
3003 Berne
Fax: + 41 (0)31 324 02 16
E-mail: docu@buwal.admin.ch
Internet: <http://www.umwelt-schweiz.ch/buwal/fr/publikationen/index.html>

5.0 Guides d'exécution (GEX)

Les travaux effectués ou mandatés par le Détenteur du Site doivent répondre aux exigences définies dans les documents suivants cochés par un "X" :

	Titre	But	Auteur / source	Réf. Osites RS 814.680	Réf. loi cantonale K 1 71
<input type="checkbox"/>	Cahier des charges pour l'investigation technique des sites pollués (Janvier 2000)	Le cahier des charges sert de lien entre les investigations historiques et techniques d'un site: il est basé sur les conclusions de l'investigation historique, mais sert à planifier et à structurer la suite des travaux.	OFEV	Art.7 al.1	Art.7 al.1
<input type="checkbox"/>	Air interstitiel - Prélèvements d'échantillons et analyse (2015)	Ce document décrit la marche à suivre généralement pour déterminer les stratégies et les procédés de prélèvement d'échantillons d'air interstitiel, pour planifier et réaliser les analyses.	OFEV	Art.7 al.1 Art. 11	Art.7 al.1
<input type="checkbox"/>	Prélèvements d'eau souterraine en relation avec les sites pollués (2003)	Ce document vise à déterminer les éléments techniques nécessaires pour établir le danger immédiat qui pèse sur les eaux souterraines voisines d'un site contaminé.	OFEV	Art.7 al.1	Art.7 al.1
<input type="checkbox"/>	Prélèvement et préparation d'échantillons de sols pour l'analyse de substances polluantes (2003)	Ce manuel décrit les procédures de prélèvement et de préparation physique d'échantillons de sols en vue de l'analyse de substances polluantes dans les sols.	OFEV	Art.7 al.1 Art.12	Art.7 al.1
<input type="checkbox"/>	Méthodes d'analyse dans le domaine des déchets et des sites pollués (2013)	Ce document décrit les exigences posées pour le conditionnement, la conservation et l'analyse des échantillons solides et aqueux, afin que les buts de l'Osites et de la directive sur les matériaux d'excavation puissent être atteints dans le domaine de l'évaluation quantitative.	OFEV	Art.7 al.1	Art.7 al.1
<input type="checkbox"/>	Système d'assurance de la qualité des analyses de PAH, de PCB et de dioxines dans les sols (2005)	Ce document présente un système d'assurance de la qualité pour la détection de polluants organiques dans les sols. Il permet d'évaluer la qualité de chaque procédé d'analyse destiné à mesurer la teneur des sols en PAH, en PCB et en dioxines.	OFEV	Art.7 al.1	Art.7 al.1
<input type="checkbox"/>	Elaboration de projets d'assainissement de sites contaminés (2001)	Le projet d'assainissement sert à déterminer le meilleur mode d'assainissement ou la combinaison optimale de mesures d'assainissement, les objectifs des mesures d'urgences (Ch.8) et le contrôle du suivi et des programmes de surveillance. (Ch.9.3-9.4)	OFEV	Art.13 al.2 Art.16-18 Art.24	Art.7 al.1 Art.7 al.2 Art.11 al.2

<input type="checkbox"/>	Module de l'aide à l'exécution "Assainissement des sites contaminés" Evaluation des variantes d'assainissement (2014)	Ce module indique comment choisir la variante optimale en matière d'assainissement, en réalisant une étude de variantes possibles dans le cadre d'un projet d'assainissement. Pour choisir, pondérer et évaluer les différents critères d'appréciation des variantes, il s'agit de tenir compte du site considéré, de ses caractéristiques et de son environnement immédiat.	OFEV	Art.16 Art.17 Art.18	Art.7 al.1 Art.7 al.2 Art.11 al.2
<input type="checkbox"/>	Directive relative à la surveillance des sites pollués (2015)	Ce document décrit les modes opératoires de la surveillance des sites pollués. Il montre quand une surveillance est indiquée dans le cadre de la gestion des sites pollués, et quels sont ses objectifs. En outre, la publication en expose le déroulement et la teneur du plan de surveillance.	OFEV	Art.8 al.2a Art.9 al.1 Art.10 1 et 1bis Art.13 Art.20 Art.24	Art. 7 al.1
<input type="checkbox"/>	Module de l'aide à l'exécution "Gestion générale des sites pollués". Projets de construction et sites pollués (2016)	Ce module décrit les conditions et les procédures, lorsque des sites pollués sont touchés par des projets de constructions	OFEV	Art. 3 Art. 24 c)	
<input type="checkbox"/>	Communication de l'OFEV "Indemnisations en vertu de l'OTAS pour les installations de tir (2016)	Cette publication expose les mesures reconnues par la Confédération comme donnant droit à des indemnités dans le cadre de l'investigation, la surveillance et l'assainissement de sites pollués aux abords d'installations de tir.	OFEV	Art. 3 Art. 24 c)	

6.0 Formulaires de contrôle de qualité

Les formulaires “contrôle de qualité” cochés ci-dessous doivent être à disposition des autorités compétentes sur simple demande. Si une partie spécifique ou l’intégralité d’un Guide d’exécution n’a pas été utilisée ou a été considérée comme non applicable, ceci doit être notifié et justifié par écrit dans les formulaires fournis.

<i>Réf. du formulaire</i>	<i>Formulaire de contrôle d’application de l’instruction technique</i>
<input type="checkbox"/> F-IT001	Formulaire du Détenteur du Site
<i>N° du formulaire</i>	<i>Formulaires de contrôle d’application des guides d’exécution</i>
<input type="checkbox"/> F-GEX- CC Investigation technique	Cahier des charges pour l’investigation technique des sites pollués (2000)
<input type="checkbox"/> F-GEX- Air interstitiel	Air interstitiel - Prélèvement d’échantillons et analyses (2015)
<input type="checkbox"/> F-GEX- Eau souterraine	Prélèvements d’eau souterraine en relation avec les sites pollués (2003)
<input type="checkbox"/> F-GEX- Prélèvement de sol	Prélèvement et préparation d’échantillons de sols pour l’analyse de substances polluantes (2003)
<input type="checkbox"/> F-GEX- Analyse pour échantillons	Méthodes d’analyse dans le domaine des déchets et des sites pollués (2013)
<input type="checkbox"/> F-GEX- PAH, PCB, dioxines	Système d’assurance de la qualité des analyses de PAH, de PCB et de dioxines dans les sols (2005)
<input type="checkbox"/> F-GEX- Projets d’assainissement	Elaboration de projets d’assainissement de sites contaminés (2001) et Evaluation des variantes d’assainissement (2014)
<input type="checkbox"/> F-GEX- Mesures d’urgence	Elaboration de projets d’assainissement de sites contaminés : Ch.8 Mesures d’urgence (2001)
<input type="checkbox"/> F-GEX- Surveillance	Surveillance des sites pollués (2015)
<input type="checkbox"/> F-GEX- Projets de construction et sites pollués	Module d’aide à l’exécution "Gestion générale des sites pollués (2016)